



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 26-20190322

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC) - VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 35
Absents représentés : 07
Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSEY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 26-20190322**BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC) - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Président rappelle que le vote du compte administratif 2018 a été approuvé avant le vote du budget primitif 2019. En conséquence, le résultat de l'exercice 2018 est reporté dans le budget primitif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	170 000 00	165 666 60
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		4 333 40
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (RAR + Résultat + Crédits votés)		170 000 00	170 000 00
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	30 200 00	24 649 43
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		5 550 57
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		30 200 00	30 200 00
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		200 200 00	200 200 00

Toutes sections confondues, le total du budget s'élève à 202 000 €, dont 170 000 € en exploitation et 30 200 € en investissement.

Le détail par section est donné dans la suite de l'exposé aux membres du conseil communautaire.

1. LA SECTION D'EXPLOITATION

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 956.30		11 350.67	11 350.67	11 350.67
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	160 000.00		150 000.00	150 000.00	150 000.00
Total des dépenses de gestion des services		164 956.30		161 350.67	161 350.67	161 350.67
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 700.00		4 000.00	4 000.00	4 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		166 656.30		165 350.67	165 350.67	165 350.67
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	343.70		4 649.33	4 649.33	4 649.33
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		343.70		4 649.33	4 649.33	4 649.33
TOTAL		167 000.00		170 000.00	170 000.00	170 000.00
+						
D.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION						170 000.00

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 170 000 €.

Les charges de personnel représentent la quasi-totalité des dépenses d'exploitation et concerne les agents travaillant pour le SPANC (150 000 €).

Le reste des dépenses réelles de fonctionnement est constitué des dépenses courantes : carburant, location, etc. pour 11 350 €.

La section d'exploitation est équilibrée grâce aux recettes suivantes :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES SERVICES MARCHAND	160 976.86		165 666.60	165 666.60	165 666.60
Total des recettes de gestion des services		160 976.86		165 666.60	165 666.60	165 666.60
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles d'exploitation		160 976.86		165 666.60	165 666.60	165 666.60
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		160 976.86		165 666.60	165 666.60	165 666.60
+						
R.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						4 333.40
=						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION						170 000.00
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					4 649.33	

- un résultat de fonctionnement 2018 reporté en 2019 à hauteur de 4 333,40 € ;
- des recettes d'exploitation du service pour 165 666,60 €, correspondant aux redevances versées par les usagers (contrôles des fosses septiques réalisés lors des transactions immobilières).

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 30 200 €.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000.00		15 000.00	15 000.00	15 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	553.27		15 200.00	15 200.00	15 200.00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	5 553.27		30 200.00	30 200.00	30 200.00

	Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 553.27		30 200.00	30 200.00	30 200.00

	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>					
--	--	--	--	--	--	--

	TOTAL	5 553.27		30 200.00	30 200.00	30 200.00
--	--------------	-----------------	--	------------------	------------------	------------------

+

	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
--	------------------------------------	--	--	--	--	--

=

	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					30 200.00
--	--	--	--	--	--	------------------

Les dépenses réelles s'élèvent à 30 200 € et concernent l'acquisition d'un véhicule (15 200 €) et d'un logiciel (15 000 €).

Le report du résultat d'investissement de 2018 (5 550,57 €) ainsi que l'affectation en section d'investissement, du résultat de fonctionnement de 2018 à hauteur de 20 000 €, permettent, en partie, de financer ces investissements.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
106	Réserves	14 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
Total des recettes financières		14 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		14 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
021 040	Virement de la section d'exploitation OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	343.70		4 649.43	4 649.43	4 649.43
Total des recettes d'ordre d'investissement		343.70		4 649.43	4 649.43	4 649.43
TOTAL		14 343.70		24 649.43	24 649.43	24 649.43
						+
R001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						5 550.57
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						30 200.00
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					4 649.33	

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le budget annexe 2019 du Service Public de l'Assainissement Non Collectif, voté chapitre par chapitre,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY),

- **décide d'approuver le budget annexe 2019 du Service Public de l'Assainissement Non Collectif, voté chapitre par chapitre,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 02

Contre : 00

Pour : 40

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**



André THIEN AH KOON

